

## PROVISIONS DES ACTES DE SUCCESSIONS\*

(montants maximum pouvant être demandés par prestation en fonction de la part d'honoraires inclus dans ladite prestation)

PRESTATIONS / ACTES	MONTANT TTC / PROVISIONS SUR FRAIS
Dépôt testament (par disposition déposée)	11,24 €
Enregistrement testament(s) suite au décès <i>(en sus 125 € par codicille)</i>	400,00 €
Enregistrement donation entre époux	150,00 €
Interrogation du Fichier central des dispositions de dernières volontés <b>(résultat négatif)</b>	11,24 €
Interrogation du Fichier central des dispositions de dernières volontés <b>(résultat positif)</b>	22,48 €
Notoriété attestant la dévolution successorale	250,00 €
Notoriété attestant la dévolution successorale inclus déclaration d'option	350,00 €
Déclaration d'option de droits par le conjoint	125 € droit sur état en sus honoraires
Envoi en possession si testament au profit d'un tiers (non compris les honoraires d'avocat)	600 € (en sus 125 € par codicille + 300 € JAL + 300 BODACC)
Inventaire (non compris les honoraires du Commissaire-priseur)	300,00 €
Clôture d'inventaire	300,00 €

\* liste non exhaustive, certains actes étant tarifés proportionnellement à l'actif déclaré comme l'attestation de propriété immobilière ou la déclaration de succession